

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Mida FOAM 193

Edition: 10.0 Date: 17/11/2014 Page: 1/7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange Nom du produit : Mida FOAM 193 · 765 CLP Code du produit

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Description/Emploi : Détergent. Réservé à un usage professionel.

Usages déconseillés

Pas d'utilisation déconseillée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Christeyns NV Afrikalaan 182 9000 GENT - België

T +32 (0)9/ 223 38 71 - F +32 (0)9/ 233 03 44 info@christeyns.be - www.christeyns.com

Numéro d'appel d'urgence

(B) Centre Anti-Poison Belgique: +32.70.245.245

(FR) Centre Anti-Poison France: +33 45.42.59.59 ORFILA (INRS)/ +33 383.32.36.36 (NANCY)

(DE) Giftnotruf Berlin: +49 (0)30 30686 790

(CH) STIZ, tel. 145

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange 2.1.

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1A H314 Aquatic Acute 1 H400

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

C; R35 N: R50 R31

2.1.1.

Texte complet des phrases R: voir section 16

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] 221

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Hydroxyde de sodium, Hypochlorite de sodium Mentions de danger (CLP) H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage,

des gants de protection, des vêtements de protection

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever

immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE

Edition: 10.0 Date: 17/11/2014 Page: 2/7

ANTIPOISON ou un médecin

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé

Phrases EUH : EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

2.3. Autres dangers

La substance répond aux critères de PBT conforme à la réglementation n ° (EG). 1907/2006, annex XIII:

Ne pas applicable

P : non B : non T : non

La substance répond aux critères de vPBT conforme à la réglementation n° (EG). 1907/2006, annex XIII:

vP : non vB : non

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydroxyde de sodium	(Numéro ° CAS) 1310-73-2 (Einecs nr) 215-185-5 (EG annex nr) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	5 - 15	C; R35
Hypochlorite de sodium	(Numéro ° CAS) 7681-52-9 (Einecs nr) 231-668-3 (EG annex nr) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-2119488154-34	5 - 10	C; R34 R31 N; R50
2-Phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylic	(Numéro ° CAS) 37971-36-1 (Einecs nr) 253-733-5 (N° REACH) 05-2115916380-54	< 5	Xi; R36
Amines, alkyl en C12-14 dimethyles, N-oxydes.	(Numéro ° CAS) 308062-28-4 (Einecs nr) 931-292-6 (N° REACH) 01-2119490061-47	< 5	Xi; R41 Xi; R38 N; R50 Xn; R22
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de sodium	(Numéro ° CAS) 1310-73-2 (Einecs nr) 215-185-5 (EG annex nr) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	5 - 15	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
Hypochlorite de sodium	(Numéro ° CAS) 7681-52-9 (Einecs nr) 231-668-3 (EG annex nr) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-2119488154-34	5 - 10	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411
2-Phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylic	(Numéro ° CAS) 37971-36-1 (Einecs nr) 253-733-5 (N° REACH) 05-2115916380-54	< 5	Eye Irrit. 2, H319
Amines, alkyl en C12-14 dimethyles, N-oxydes.	(Numéro ° CAS) 308062-28-4 (Einecs nr) 931-292-6 (N° REACH) 01-2119490061-47	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

Conseils généraux

4.1. Description des premiers secours

: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

Contact avec la peau : Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes

au moins). Demander d'urgence une assistance médicale.

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : A forte concentration, les vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Effets aigu de peau : Brûlures en cas de contact avec la peau.

Effets aigu des yeux : Corrosif pour les yeux.

Effets aigu de voie orale : Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

Edition: 10.0 Date: 17/11/2014 Page: 3/7

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible mais favorise la combustion d'autres substances.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial pour les

: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

pompiers

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter lors de manipulation le contact avec la peau et les yeux. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé. Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Température de conservation : 5°C - 30°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	2 mg/m³
Belgique	Classification additionelle	M
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³
Suisse	VLE (mg/m³)	2 mg/m³
Suisse	VME (mg/m³)	2 mg/m³
Suisse	Remarque (CH)	15 min

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Des gants en PVC/en caoutchouc nitrile, résistant chimiquement (selon la norme Européenne

EN 374 ou équivalent). Epaisseur: 0,4 mm. Temps de pénétration: >480 min (level 6). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et

instructions/spécifications du fournisseur des gants.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).

Equipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605).

Protection des voies respiratoires : Veiller à une ventilation adéquate.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide
Etat physique/Forme : Liquide.
Couleur : Jaune.

Edition: 10.0 Date: 17/11/2014 Page: 4/7

Odeur : chlorée.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

рΗ : 12.3 ± 0.5 (1%); 13.5 ± 0.5 (100%)

Point/intervalle de fusion : < 0 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limites explosives : Aucune donnée disponible Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1150 ± 25 kg/m3 Solubilité : Eau: Dispersable

Log Poe : Aucune donnée disponible Température d'autoinflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Viscosité

9.2. **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (chlore).

10.5. Matières incompatibles

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Amines, alkyl en C12-14 dimethyles, N-oxydes. (308062-28-4)		
DL50 orale rat	1064 mg/kg	
Hypochlorite de sodium (7681-52	2-9)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	

SECTION 12: Informations écologiques

12 1 Toxicité

Amines, alkyl en C12-14 dimethyles, N-oxydes. (308062-28-4)	
CL50 poisson 1	2,67 mg/l
CE50 Daphnie 1	3,1 mg/l
ErC50 (algues)	0,143 mg/l
Hypochlorite de sodium (7681-52-9)	
CL50 poisson 1	0,06 mg/l (fresh water)
CE50 Daphnie 1	0,141 mg/l (Daphnia magna - fresh water)
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,026 mg/l (Crassostrea virginica - marine water)
CL50 poissons 2	0,032 mg/l (marine water)
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50 poisson 1	35 (35 - 189) mg/l

Edition: 10.0 Date: 17/11/2014 Page: 5/7

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

CE50 Daphnie 1 40,4 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets / produits non utilisés : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

conformément aux règlements locaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3266

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expedition : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

Description document de transport : UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium,

hypochlorite de sodium), 8, II, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8 Etiquettes de danger (ADR) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

14.5. Dangers pour l'environnement



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80

Code de classification (ADR) : C5

Dispositions spéciales (ADR) : 274

Catégorie de transport (ADR) : 2

Code du tunnel : E

Quantités limitées (ADR) : 11

LQ : LQ07

Quantités exceptées (ADR) : E2

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

Edition: 10.0 Date: 17/11/2014 Page: 6/7

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Mida FOAM 193 n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de blanchiment chlorés	5-15%
phosphonates, agents de surface non ioniques	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 1907/2006/EEC. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Le fabricant n'est pas responsable pour des pertes ou des dégats causés par l'utilisation de ces renseignements.

HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE : RÉVISION CHAPITRE(S) N° : 15

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Peut être corrosif pour les métaux
Nocif en cas d'ingestion
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Provoque une irritation cutanée
Provoque des lésions oculaires graves
Provoque une sévère irritation des yeux
Très toxique pour les organismes aquatiques

Edition: 10.0 Date: 17/11/2014 Page: 7/7

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion
R31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R34	Provoque des brûlures
R35	Provoque de graves brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
С	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif